

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 06 août 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2018-07-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le troisième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Bruno Lavallée a motivé son absence.

Rs.2018-07-229

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 juillet 2018 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

**5.4 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.9 – Réfection de la rue Cardin.**

**5.5 Résolution pour modifier la résolution 2018-05-184.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-230

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2018.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance

ordinaire du 18 juin 2018 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2018-07-231

**INVITATION AU 14<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF INTER PAROISSIAL – RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique St-André, pour la commandite d'un des 27 trous au prix de 100 \$ chacun;

Ce tournoi aura lieu le mercredi 25 juillet 2018, au Club de Golf Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**INVITATION À UN SOUPER GASTRONOMIQUE DES AMIS DU CRÉPUSCULE.**

*Les Amis du Crépuscule*, organisme qui accompagne les personnes en fin de vie aux soins palliatifs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, organisent une activité de financement et invitent les membres du Conseil à un souper gastronomique qui se tiendra le vendredi 12 octobre 2018 à 18h00 au Club de golf de Saint-Hyacinthe.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2018-07-232

**DEMANDE DE L'ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.**

Attendu que le comité de l'école Roger-LaBrèque soumet à la Ville d'effectuer quelques aménagements différents autour de l'école afin d'améliorer la sécurité des élèves;

Attendu que quatre propositions sont soumises à la Ville par le comité :

1. Ajouter un arrêt au coin de la rue Labrèque et D'Acton afin de permettre aux piétons de traverser la rue prudemment. Sur le coin de la rue où il y a un arrêt, il y aurait un passage piéton pour améliorer la sécurité dans les déplacements;
2. Enlever le passage piéton qui est situé au milieu de la rue Labrèque;
3. Nous changerons l'endroit où les autobus s'arrêteront le matin et à la fin de journée. Le débarcadère sera situé sur la rue D'Acton. Nous proposons d'enlever trois stationnements afin qu'il y ait la place nécessaire pour le débarcadère. Un aménagement a été proposé par

M. Bombardier pour l'emplacement des autobus;

4. L'entrée des vélos dans la cour d'école se fera dorénavant seulement du côté de la rue Labrèque. Les autobus et les vélos ne se croiseront pas pour le début et la fin des cours. Nous souhaitons ajouter des poteaux sur la piste cyclable afin qu'il n'y ait plus d'automobiles stationnées dans la piste près de l'école. Cela entrave la circulation des vélos et diminue la sécurité des élèves;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte le changement de l'endroit où les autobus s'arrêteront, soit que le débarcadère soit situé sur la rue d'Acton;

Accepte que l'entrée des vélos dans la cour de l'école soit seulement du côté de la rue Labrèque;

Que les autres demandes formulées seront évaluées suite à l'entrée scolaire;

Que la Ville d'Acton Vale suggère au comité de l'école Roger-LaBrèque de transmettre aux parents une lettre expliquant les règles à suivre aux abords de l'école et demander une surveillance policière à la rentrée des classes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-07-233

**OFFRE DE SERVICES DE CATHERINE DUPERRON, CONSULTANTE EN MUSÉOLOGIE.**

Attendu que Catherine Duperron offre ses services pour la réalisation d'une exposition itinérante sur l'artiste Serge Lemoyne;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De mandater Catherine Duperron, consultante en muséologie pour la réalisation d'une exposition itinérante sur l'artiste Serge Lemoyne, selon l'offre de services datée du 27 juin 2018, soit 20 500 \$, plus taxes;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, le paiement d'un montant suffisant pour la réalisation d'une exposition itinérante sur l'artiste Serge Lemoyne, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-419 à Catherine Duperron;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-234

**DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ**

Attendu que la Fabrique St-André nous fait part d'un problème majeur, présent depuis quelques années, concernant un égout situé sur la rue de la Fabrique;

Attendu que ce problème provoque une infiltration d'eau dans le sous-sol lors de grandes précipitations et de périodes de redoux;

Attendu que la Fabrique St-André sollicite notre aide afin d'absorber les frais de réparations;

En conséquence le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Qu'étant donné que le terrain n'appartient pas à la Ville d'Acton Vale et que les employés de la Ville ont trop de travail pour effectuer cette demande;

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fabrique St-André à titre de don.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-235

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 9 – RÉFECTION DE LA RUE CARDIN.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.9 relatif aux travaux de réfection de la rue Cardin;

Attendu la recommandation de monsieur Alan Harrer, ing. de la firme Avizo;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 136 405.67 \$ plus taxes, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 9;

De financer cette dépense de 136 405.67 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 310-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 9 – Travaux de réfection de la rue Cardin.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-236

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2018-05-184.**

Attendu que la Ville a adopté le 7 mai 2018 la résolution portant le numéro 2018-05-184 et qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

Attendu que le lot 2 327 434 n'existe pas et qu'il a été remplacé par les lots **5 573 353 et 5 573 354**;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De modifier la résolution portant le numéro 2018-05-184, aux paragraphes 1 et 4 pour y lire :

Attendu que la Ville veut faire publier un acte de consentement de servitude sur les lots **5 573 353, 5 573 354**, 2 327 428, 3 069 286 et 2 327 430 du cadastre du Québec;

De mandater Me Jacques Penelle, notaire pour la rédaction et la publication des actes de consentement de servitude sur les lots **5 573 353, 5 573 354**, 2 327 428, 3 069 286 et 2 327 430 du cadastre du Québec;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2018-07-237

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 31-05-2018 au 30-06-2018	70 120.19 \$

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements par AccèsD du 24-05-2018 au 30-06-2018</li> </ul>	550 944.06 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires, REER pour le mois de juin 2018</li> </ul>	122 702.18 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le mois de juin 2018</li> </ul>	228 090.45 \$
<b>Grand Total</b>	<b>971 856.88 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-238

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES SERVICES OBTENUS DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION SST.**

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle SST, dont le montant total comprend l'ajustement final de 2017 et l'estimé pour 2018;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 661.30 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-419, à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 139398 émise le 12 juin 2018, ce montant comprenant le coût des services incluant l'ajustement final 2017 et initial 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-239

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PLEIN, CLASSE 5 AUX TRAVAUX PUBLICS.**

Attendu les besoins d'employés pour le poste à temps plein aux Travaux publics;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de Stéphane Pelchat, sous réserve de la réussite de son examen médical. Sa date d'embauche, en tant que permanent, sera

lors de la réception des résultats médicaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

En vertu de l'article 5 du règlement 158-2007, voici un engagement qui a été autorisé par la directrice générale.

Pour faire suite au besoin du département des Services culturels et sportifs pour la saison estivale 2018, il y a eu un affichage externe pour combler le poste de moniteur spécialisé en accompagnement au camp de jour;

Mme Joanie Bélanger a été embauchée comme employé occasionnel pour un poste de Moniteur spécialisé en accompagnement, Classe 1. Elle sera rémunérée selon le salaire à l'embauche d'une classe 1, prévu à la convention collective. Elle a débuté le lundi 25 juin.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2018-07-240

### **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA COLLECTION SAINT-AMOUR.**

Attendu que la Bibliothèque permet l'utilisation de la salle culturelle, sans frais, à la Collection Saint-Amour, afin de tenir des conférences des 5 à 7 du Patrimoine;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente 2018-2019 à intervenir avec la Collection Saint-Amour;

D'autoriser la coordonnatrice bibliothèque et culture, Sophia Bédard, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Collection Saint-Amour.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-241

### **RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-

Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2018;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2018, le programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu et la possibilité, s'il y a embauche à titre de sauveteur aquatique de la Ville, d'obtenir un remboursement de la balance des frais d'inscription, soit 20 % lors de la première année de service et 20 % lors de la seconde année de service.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-242

**RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX JEUNES – COURS DE NATATION.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre aux jeunes de son territoire la possibilité de prendre part à des cours de natation au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe en bénéficiant d'une aide financière de 60 %;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2018;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2018, le programme d'aide financière de 60 % prévue dans le plan directeur pour toutes les personnes âgées de 17 ans et moins qui s'inscrivent aux programmes « Natation Pré-scolaire » et « Natation Junior » offerts par le Service aquatique de la Ville de Drummondville et de la Ville de St-Hyacinthe.

Que, si à la session d'été, ledit programme est offert à Acton Vale, aucune aide financière ne sera accordée, si ce même programme est suivi à Drummondville ou à St-Hyacinthe à cette même période.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-243

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES D'ACTON VALE – ÉDITION 2018-2019.**



La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du patinage artistique à Acton Vale pour la saison 2018-2019;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-244

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS D'ACTON VALE.**

Attendu que le club de gymnastique les Élans d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2018-2019;

Attendu les recommandations de Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le club de gymnastique les Élans d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2018-2019. Le coût d'inscription pour 2018-2019 est déterminé comme suit :

Athlètes nbr heures d'ent/ sem.	2017-2018	Total 2018-2019	Subvention de la Ville	Coûts parents
groupe 12 h	1 001.00 \$	1 041.00 \$	250.00 \$	791.00 \$
groupe 9h	868.00 \$	903.00 \$	250.00 \$	653.00 \$
groupe 6h	722.00 \$	750.00 \$	250.00 \$	500.00 \$
groupe 5h	693.00 \$	720.00 \$	250.00 \$	470.00 \$
groupe 4h	645.00 \$	670.00 \$	250.00 \$	420.00 \$
groupe 3h	570.00 \$	593.00 \$	250.00 \$	343.00 \$
groupe 2h	506.00 \$	526.00 \$	250.00 \$	276.00 \$
grou. 1,5h	432.00 \$	449.00 \$	250.00 \$	199.00 \$
Groupe 1h session 10 cours	109.00 \$	113.00 \$	68.00 \$	45.00 \$
Groupe 1h	336.00 \$	349.00 \$	209.00 \$	140.00 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-245

**DEMANDE DU CLUB DE HOCKEY SENIOR, TRACKVALE.**

Attendu que le Club de hockey Trackvale soumet des demandes au Conseil, telles que :

- Partie à jour fixe (priorité en saison régulière et série éliminatoire) (Les vendredis de 20h00 à 22h30);
  - Possibilité de tenir 1 ou 2 parties en après-midi, le dimanche en saison régulière (voir avec hockey mineur pour les séries);
  - Droit de vente de bière à même notre permis de la Régie;
  - Droit pour assurer la gestion des commandites sur les bandes de l'aréna et sur la glace;
  - Droit à un espace de rangement plus grand que l'an passé. (Local de l'ancienne pro-shop pour faciliter l'accès et facile d'utilisation);
  - Droit à 2 chambres (chambre # 1 et # 2) 2h00 avant chacune de nos parties;
  - Installation de notre logo sur la porte de la chambre # 1;
  - Droit à l'utilisation des guichets pour les entrés;
  - Droit à l'utilisation de réfrigérateur appartenant au Centre sportif;
  - Droit d'installation de notre logo au centre de la glace;
  - Droit à une aide financière de la Ville d'Acton Vale (contrepartie partenaire officiel de l'organisation);
- Droit à une réduction de nos prix de location de glace (contrepartie partenaire officiel de l'organisation);
  - D'avoir à la disposition du Club la mezzanine du Centre sportif afin d'en faire une zone VIP et cela 2h avant le début de la période de réchauffement;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte que six (6) parties aient lieu les vendredis à 20h et quatre (4) parties les dimanches en après-midi, en saison régulière ;

Accepte le droit de vente de bière à même leur permis de la Régie;

Refuse le droit d'assumer la gestion des commandites sur les bandes du Centre sportif et sur la glace;

Accepte l'espace de rangement, soit le local du pro-shop, sans usage exclusif au Club de hockey Sénior;

Accepte le droit à la chambre #1 et #2 deux heures avant leurs parties;

Accepte l'installation de leur logo sur la porte de la chambre #1;

Accepte le droit d'utilisation des guichets pour les entrées;

Accepter le droit d'utilisation des réfrigérateurs appartenant au Centre sportif;

Accepte l'installation du logo du Club au centre de la glace, aux frais du Club de hockey Sénior;

Le droit à une aide financière et la réduction des prix de location de la glace seront étudiés lorsque les états financiers du Club seront déposés au greffe de la Ville;

Accepte de mettre à la disposition du Club la mezzanine du Centre sportif afin d'en faire une zone VIP et cela deux heures avant le début de la période de réchauffement, sans usage exclusif au Club de hockey Sénior.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-07-246

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN VTT 6 X 6.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le directeur du service incendie à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture d'un VTT 6 X 6.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2018-07-247

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU RÉGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (ZONE 136).**

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage afin que soit autorisés des usages résidentiels de types unifamilial isolé, unifamilial jumelé et unifamilial en rangée sur les lots vacants 2 326 921 et 3 912 585;

Attendu que les lots visés par la demande sont situés dans la zone municipale 136 et que dans cette zone, seuls les usages résidentiels bifamilial et trifamilial isolés, bifamilial et trifamilial jumelés et multifamilial de 4 à 8 logements sont autorisés;

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage no. 069-2003, pour créer une nouvelle zone municipale constituée des lots 2 326 921 et 3 912 585 où les usages résidentiels de types unifamilial isolé, unifamilial jumelé et unifamilial en rangée seraient autorisés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### VARIA

Rs.2018-07-248

### VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Yan Girardot pour sa participation à huit marathons en huit jours dans huit états dans le cadre du Mainly Marathon- New England.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

Mme Lise Trahan	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande si c'est la Ville qui va venir effectuer les travaux concernant la réparation d'un trou d'homme.</li><li>• Demande si ce sont eux qui doivent engager des gens pour effectuer les travaux de réparation du trou d'homme</li><li>• Demande s'il y a des restants d'asphalte, si oui, qu'elle soit installée dans la cour de l'église.</li></ul>
Mme Louise Caron	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporte des commentaires relativement à l'existence de l'église.</li></ul>
M. André Couture	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporte des commentaires suite à la rencontre avec Stéphane Bombardier.</li><li>• Demande si la Ville aurait une objection si, dans l'éventualité, la Fabrique mettait un stationnement payant pour les non usagés de l'église.</li></ul>
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dit qu'il a une problématique avec des chats errants chez lui et demande si la Ville a une solution à ce problème.</li></ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;22).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date